

Portées et limites des Politiques éducatives en Algérie

Scope and limits of educational policies in Algeria

présenté par Fatima Nekkal¹,
MCA, HDR, enseignante et chercheure
Université Oran2, Faculté s^{ce} économiques

Résumé:

Une politique éducative est désignée par le régime politique propre à chaque pays. Elle détermine le type d'éducation qu'elle souhaite adapter au secteur de l'éducation. Le décideur politique va ainsi, définir ce que devra être l'école et la société dans sa vision globale, mais c'est aux acteurs de terrain de traduire dans les faits, l'atteinte des objectifs de cette politique.

En Algérie, nous avons remarqué que la politique éducative est souvent marquée par une instabilité dans la réalisation des objectifs. Nous allons présenter dans cet article une série d'indicateurs de l'éducation en rapport avec les différentes politiques éducatives en Algérie afin d'identifier si l'évaluation des résultats par rapport aux finalités a été atteinte.

Nous constatons que plus le niveau ne monte, et plus le système d'éducation perd de sa performance.

Un système éducatif en Algérie, qui a permis une généralisation de l'accès à l'éducation, mais où de nouvelles politiques devront être plus participatives avec tous les acteurs de l'éducation et de la société en général.

Mots clés: Politiques éducatives, éducation, indicateurs de qualité, évaluation des résultants.

Summary:

An educational policy is designated by the specific political system of each country. It determines the kind of education it wants to adapt to the education sector. The political decision maker will thus define what the school and society should be in its global vision, but it is up to the actors on the ground to translate into reality the achievement of the objectives of this policy.

In Algeria, we have noticed that educational policy is often marked by instability in the achievement of objectives. We will present in this article a series of education indicators related to the different educational policies in Algeria in order to identify whether the evaluation of the results in relation to the aims has been achieved.

¹ E-mail: fatima.nekkal@yahoo.fr

We find that the higher the level, the more the education system loses its performance.

An education system in Algeria, which has made it possible to generalize access to education, but where new policies will need to be more participatory with all actors in education and society in general.

Keywords: Educational policies, education, quality indicators, evaluation of results.

Introduction:

Une politique éducative est une vision globale de la société se basant sur deux points essentiels ; le premier concerne l'éducation définie comme un *"ensemble de valeurs, de concepts, de savoirs, et de pratiques dont l'objet est le développement de l'être humain et de la société"*².

Le second désignera la détermination de finalités, puis d'objectifs, l'octroi des moyens, l'évaluation des résultats par rapport aux objectifs.

Toute politique éducative doit être évaluée, elle est un acte de premier ordre et un instrument de régulation. En Algérie, elle a toujours été marquée par une instabilité dans sa fonction réelle concernant le secteur de l'éducation.

Notre objectif dans cet article est de présenter une série d'indicateurs de l'éducation en rapport avec les différentes politiques éducatives en Algérie afin d'identifier si l'évaluation des résultats par rapport aux les objectifs a été considérée.

I. LES POLITIQUES EDUCATIVES EN ALGERIE

I.1. Définition des politiques éducatives

Au sens large, la politique éducative pourrait être appréhendée comme la vision globale qu'un pays donne à son système éducatif à court, moyen et long terme, pour la production du « bien éducatif » exprimé comme besoin social et comme ressources nécessaire à la marche du système politique et institutionnel.

Patrick Robbo, (1996) la définit comme « Toute politique éducative désigne la détermination de finalités, puis la fixation des

² Dictionnaire actuel de l'éducation, Québec, Guérin, 1993

objectifs, puis l'octroi des moyens et enfin l'évaluation des résultats par rapport aux objectifs. »

Pour André Magnen (1990), « *une politique éducative est celle qui permet de traduire les objectifs politiques en matière d'éducation en programmes d'action en assurant un suivi et un pilotage continu et une évaluation systématique des résultats* ».

En fait, la politique éducative est spécifiée par le régime politique qui traduit le type d'éducation qu'il souhaite, et pour ce faire, il revient aux acteurs de terrain de traduire dans les faits, l'atteinte des finalités voire des objectifs. Le couple école et société prend ici toute sa signification. Le décideur politique va dans ce cas définir ce que devra être l'école et la société dans sa vision.

La notion de politique éducative implique aussi la maîtrise des notions techniques comme celle du suivi, du pilotage, de l'évaluation des résultats qui constituent des phases principales de la mise en œuvre des politiques éducatives. Il ne s'agit pas seulement de proclamer une vision sociétale de l'éducation mais également de mettre en place un dispositif, une stratégie opérationnelle.

I.2. Le rôle de l'évaluation en éducation au regard de son développement dans le monde

Les auteurs Kamanzi, P. & Charpenet, G. (2013). Pons, X. (2011), distinguent trois grandes interprétations du rôle de l'évaluation en éducation au regard de son développement dans le monde.

- « *Premièrement, l'évaluation serait en train de devenir un instrument de marchandisation de l'éducation. Dans plusieurs pays, les résultats sont notamment utilisés pour établir les palmarès entre les établissements en fonction des performances des élèves dans les matières évaluées. Cette hiérarchisation des établissements scolaires ouvre ainsi la porte à l'idéologie néolibérale en éducation par des pratiques de concurrence, de sélection scolaire et d'intervention des parents dans le choix d'une meilleure école pour leurs enfants.*

- *Deuxièmement, l'évaluation est devenue un instrument d'implantation de la nouvelle gestion publique en éducation. Comme dans d'autres services publics, les résultats de l'évaluation sont utilisés pour assainir les budgets publics, donc rationaliser les dépenses et les actions publiques.*

- *Troisièmement, l'évaluation est utilisée comme un avatar de planification: elle est en train de devenir d'abord et avant tout un instrument de contrôle des dépenses publiques* ».

A partir de là se pose pour nous la question suivante : Est ce que les politiques éducatives en Algérie ont atteint les objectifs attendus par l'école et par là même la société Algérienne?

Se réfèrent-elles aux rôles cités ci-dessus au regard de son développement dans le monde?

Pour répondre à ces questions, nous allons avant tout exposer les différentes politiques éducatives et ensuite analyser certains indicateurs éducatifs pour déduire s'ils ont pris en compte les objectifs énoncés initialement.

I. 3. les différentes politiques éducatives en Algérie

I.3.1.La première politique (1962-1976): L'organisation de l'enseignement dans le prolongement de l'enseignement français pré-indépendance

Elle est héritée du modèle français. L'enseignement de la plupart des matières (notamment les matières scientifiques) est fait en français de l'école primaire à l'université. Nous nous n'attarderons pas sur cette période car notre travail de recherche s'attache plus à la période de 1980 à 2010.

I.3.2. La seconde politique (1976-2000) : La mise en place d'un enseignement algérien

Ses objectifs sont énoncés dans la Charte de 1976 et complétés par la constitution de 1996 dans son article 53 et qui sont au nombre de trois :

1. Le premier objectif de cette politique éducative est la nationalisation de l'éducation avec l'adoption de la langue arabe comme langue officielle d'enseignement en mettant l'accent sur une révision des chapitres de la religion et l'histoire. Si cette algérianisation a été parfois une source de tensions idéologiques, elle a abouti à donner à l'école algérienne le profil national qui structure les identités en puisant dans les ressources du patrimoine. Toutes fois, le

gros des investissements est consenti dans les secteurs des technologies et de l'organisation étatique³.

2. Le second objectif de cette politique éducative, se rattachait à l'algérianisation des moyens pédagogiques et particulièrement les manuels scolaires. *« C'est ainsi que la totalité des moyens pédagogiques utilisés dans le cycle élémentaire et une partie de ceux en usage dans le cycle secondaire, sont conçus, confectionnés et diffusés par l'institut pédagogique national (IPN). »* Bekioua Fateh et Reffaf Mehdi, (2006) soulignent l'importance que l'état a donné à l'Algérianisation comme politique éducative. *« Le contenu de l'enseignement a été progressivement algérianisé. Dans une première étape l'enseignement de l'histoire, de la géographie, de la littérature et de la philosophie, a été rendu en fonction du milieu physique et humain et de la civilisation arabo-islamique, d'une part, et l'université algérienne a été mise progressivement en accord avec les orientations et le développement de l'Algérie d'autre part. »*

L'arabisation de l'éducation est une politique qui avait pour objectif primordial de donner à l'arabe sa place de langue nationale. Ainsi, dans tous les domaines, la langue nationale « arabe » prenait sa place, non seulement au niveau du système éducatif mais également au plan administratif.

Elle devenait une langue de travail et de civilisation pour le peuple Algérien.

Parmi les mesures d'arabisation progressive de l'enseignement, Bekioua Fateh et Reffaf Mehdi, (2006) citent dans leur thèse ce qui suit :

- L'arabisation totale des deux premières années du cycle élémentaire

³ Art. 16. de la **loi d'orientation sur l'éducation nationale** n° 08-04 du 15 moharram 1429 correspondant au 23 janvier 2008 portant sur l'éducation nationale note que : « L'école constitue la cellule de base du système éducatif national. Elle est le lieu privilégié de la transmission des connaissances et des valeurs. Elle doit être préservée de toute influence ou manipulation à caractère idéologique, politique ou partisan. Toute activité politique ou partisane est formellement interdite dans l'enceinte des établissements scolaires publics et privés. Tout contrevenant aux dispositions de cet article s'expose à des sanctions administratives sans préjudice des poursuites judiciaires ».

- L'introduction de 10 heures d'enseignement en langue arabe de la 3^{ème} à la 7^{ème} année du cycle élémentaire, en plus de l'arabisation du calcul en 3^{ème} année à partir de la rentrée 1969/1970.

- L'arabisation des enseignements de la morale, de l'instruction civique, de l'histoire et de la géographie.

- La création de 10 collèges d'enseignement général et de 5 lycées entièrement arabisés.

- L'instauration d'une épreuve d'arabe obligatoire pour tous les examens de l'éducation nationale.

- La création de diplômes d'enseignement en langue nationale.

L'arabisation a touché tous les niveaux d'enseignement, du primaire au supérieur. Un nombre assez important, d'enseignants francophones, ne maîtrisant que partiellement l'arabe classique se sont vus marginalisés, d'autres ont été orientés vers d'autres postes administratifs tels que, directeur d'établissement scolaire ou conseiller pédagogique. « C'est là un exemple d'une décision politique prise en dehors des structures qui gèrent l'éducation et qui a été appliquée avec constance sans qu'aucun texte officiel ne l'ait assumé » Djebbar Ahmed (2007).

La **loi d'orientation sur l'éducation nationale** n° 08-04 du 15 moharram 1429 correspondant au 23 janvier 2008 postule également pour la langue tamazight et d'autres langues étrangères dans les articles suivants :

Art. 33. L'enseignement est dispensé en langue arabe à tous les niveaux d'éducation, aussi bien dans les établissements publics que dans les établissements privés d'éducation et d'enseignement.

Art. 34. L'enseignement de la langue tamazight est introduit dans le système éducatif pour répondre à la demande exprimée sur le territoire national. Les modalités d'application de cet article seront fixées par voie réglementaire.

Art. 35. L'enseignement des langues étrangères est assuré dans des conditions fixées par voie réglementaire.

A partir des années quatre-vingt-dix, des options nouvelles, inscrites dans la réforme de l'école fondamentale vont être appliquées au niveau de l'enseignement primaire et secondaire. Dans le supérieur, c'est la poursuite de l'application des options décidées en 1971. Mais, ce qui va changer pour les deux secteurs, c'est le contexte nouveau caractérisé par des modifications au niveau de la direction politique du

pays et par l'affirmation d'orientations nouvelles sur le plan économique. Nous sommes passés, du jour au lendemain, de la logique de l'économie planifiée à celle de l'économie de marché avec toutes les conséquences que cela allait provoquer, en particulier sur les orientations et la gestion des secteurs d'éducation et de formation qui, dans le même temps, n'avaient bénéficié d'aucune mesure d'adaptation à la nouvelle situation. Désormais, la langue nationale, était, appliquée à tous les niveaux mais avec beaucoup de difficultés.

Djebbar Ahmed (2007) ancien ministre de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur en Algérie en 1990 à 1992 a écrit : « Dans le secteur éducatif, le point essentiel de la réforme de 1976 est l'arabisation totale des enseignements. L'élément important de cette option, au-delà de l'affirmation de la prééminence de la langue nationale, est l'uniformisation du système éducatif qui était, auparavant, une juxtaposition de deux systèmes, à travers deux langues d'enseignement. La première conséquence de l'application de la réforme a concerné les langues étrangères et plus particulièrement la langue française qui allait, désormais, être enseigné à partir de la quatrième année du primaire mais qui, dans la pratique a été progressivement marginalisée par le ralentissement de la formation des enseignants et l'encouragement des professeurs de français à se convertir à d'autres disciplines. C'est là un exemple d'une décision politique prise en dehors des structures qui gèrent l'éducation et qui a été appliquée avec constance sans qu'aucun texte officiel ne l'ait assumé. La seconde conséquence, plus grave, n'est pas le fait de la réforme elle-même ni de l'application du principe d'arabisation, mais plutôt un effet induit. Il s'agit de l'accélération de la baisse du niveau des contenus des enseignements, de l'évolution de la pédagogie vers l'apprentissage passif et de la politisation ou l'idéologisation de certaines matières, comme la littérature et l'histoire ».

En fait, toutes ces mesures ont contribué, d'une manière constante mais sans être intégrées à une politique ouvertement assumées et reconnues, à instaurer un état de bilinguisme de fait sinon de droit dans le système éducatif et dans toute la société.

La place de la langue française dans la société algérienne depuis l'Indépendance oscille constamment entre le statut de langue seconde ou véhiculaire et celui de langue étrangère privilégiée.

Le troisième objectif de cette politique éducative est la démocratisation de l'éducation qui assure à chaque citoyen Algérien la

chance d'aller à l'école. Le slogan « l'école pour tous » était généralisée partout dans le pays, sans distinction de statut social, ou autre.

Chaque Algérien pouvait accéder au savoir à tous les niveaux d'enseignement en suivant une progression prometteuse du système éducatif afin d'occuper la place qu'il mérite au sein de la société.

Ainsi, l'extension de l'enseignement se faisait d'une façon normale, sans préjugés, à toutes les couches sociales, sans distinction, des couches populaires, les plus déshéritées, aux couches moyennes, aux plus « favorisées ».

La démocratisation de l'éducation s'est concrétisée surtout par l'application de l'enseignement fondamental obligatoire (jusqu'à la fin du collège), par la gratuité de l'enseignement et par le recrutement massif d'enseignants pour les écoles fondamentales.

Nous assistons alors à une massification de l'éducation qui a induit à un accroissement d'effectifs d'une année à une autre. A la rentrée scolaire 2004/2005, par exemple, une progression de 200% des effectifs des élèves de première année primaire a été enregistrée par rapport à l'année 1963/1964 selon le ministère de l'éducation nationale.

En conséquence, le ministère de l'éducation nationale opte pour cette période, pour une nouvelle réorganisation des enseignements avec la création de l'enseignement fondamental en remplacement des cycles du primaire et du collège avec une uniformisation des programmes d'enseignement, et une réorganisation des filières universitaires.

L'instauration du monopole de l'Etat s'est généralisée à tous les paliers pour l'offre des services éducatifs. Néanmoins, à partir des années quatre-vingt, une timide tentative de privatisation des écoles du préscolaire essentiellement voient le jour, aussi quelques écoles de l'enseignement professionnel, concernant surtout les grandes villes et les formations les plus lucratives, plutôt de nature universitaire (écoles de commerce, instituts de langue, instituts d'informatique) commencent à se développer ici et là.

Algérienisation, arabisation et démocratisation, trois politiques éducatives qui viennent donner à l'identité nationale une plus grande valeur.

I.3.3. La troisième politique (2000-2011) : Une tentative d'amélioration des résultats du système éducatif Algérien

Les principes de base demeurent inchangés, sans grandes ruptures, à travers le décret exécutif du 29 août 2004 et la loi du 23 février 2008 tel que :

- La langue arabe est la langue officielle utilisée pour l'enseignement à l'école, y compris pour les enseignements scientifiques.

- L'obligation de la scolarité jusqu'à la fin du collège à l'âge de 16ans.

- La gratuité de l'éducation.

Par contre des changements se sont faits au niveau structurel et organisationnel de l'éducation, nous en citons surtout l'adoption des normes universelles pour l'organisation des enseignements afin de se conformer au modèle pédagogique universel. Dès lors, une qualité d'enseignement était un des objectifs à atteindre.

Par conséquent, des actions du secteur de l'éducation nationale s'articuleront autour de trois axes-leviers importants, à savoir, la refonte pédagogique, la bonne gouvernance et la professionnalisation des personnels de l'éducation par la formation.

Ainsi « L'amélioration du rendement scolaire passe par l'installation de nouveaux comportements pédagogiques, appelant à des changements non seulement dans les contenus disciplinaires, mais aussi dans leur conception, leur organisation, leur application et leur évaluation ». (MEN, 2015)

Donc l'action du ministère de l'éducation nationale en matière de refonte pédagogique va porter essentiellement sur la mise en place progressive de nouveaux programmes et de nouveaux manuels scolaires, de poursuivre la généralisation de l'enseignement de l'informatique et de promouvoir la filière mathématique et technique mathématique.

La gouvernance, deuxième action de l'état, quant à elle, *« permettra la généralisation de la démarche de projet à tous les niveaux d'exécution de la politique éducative, en faisant appel au management participatif, au principe d'obligation des résultats et à la modernisation des moyens, dans le but d'améliorer les modes de gestion (pédagogique, administrative et financière). » (MEN, 2015)*

Il s'agit surtout de définir les responsabilités à différents niveaux (central, régional, local et établissement), et de maîtriser les mécanismes d'orientation vers l'enseignement et la formation

professionnelle et de mettre en œuvre la charte d'éthique et de stabilité du secteur avec les partenaires de l'éducation nationale.

En matière de professionnalisation des personnels de l'éducation par la formation, le plan pluriannuel de formation du ministère de l'éducation nationale met l'accent sur la consolidation des capacités nationales de formation de formateurs en matière d'ingénierie pédagogique, d'ingénierie de la formation et de didactique des disciplines.

Il s'agit de maîtriser des professionnalités qui ne sont pas suffisamment acquises, celles relatives, notamment, aux savoirs-faire méthodologiques à différents niveaux.

A savoir sur un plan de la coordination avec les partenaires sociaux, avec les organisations syndicales, avec la concertation avec les parents d'élèves dans le but d'améliorer les conditions de scolarisation et de contribuer à assurer un climat serein au sein des établissements scolaires.

Conséquemment à l'étude de ces politiques éducatives va découler l'analyse de certains indicateurs éducatifs qui va montrer si les objectifs attendus par l'école et par là même la société Algérienne ont été atteints.

II. Quelques indicateurs de l'éducation nécessaires à la formation du capital humain:

A l'issue d'une recherche statistique à une échelle macro-économique, pour une durée de plus de 30 ans que nous avons mené à partir de 1980, des résultats peuvent être dégagés. Les apports et les limites de l'analyse sont également mis en exergue.

La production de capital humain sous-entend que le système éducatif est performant. Le concept de performance intègre d'abord la notion d'efficacité, qui sous-entend arriver à des résultats selon les objectifs fixés. A ce niveau, et grâce à la statistique descriptive, nous avons présenté tous les résultats attendus par les politiques éducatives, et nous avons vu que tous n'ont pas été atteints.

Le concept de performance intègre ensuite la notion d'efficience, en d'autres termes si les dépenses d'éducation ont été exploitées avec un souci d'économie. A ce niveau également, nous nous sommes intéressés aux dépenses de fonctionnement et d'équipement de l'éducation nationale.

Pour répondre plus clairement à notre questionnement, nous avons pris en considération des indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

II.1. En premier lieu, nous citerons les indicateurs quantitatifs

Nous avons pris en compte les plus importants affirmés dans plusieurs études et théories de croissance endogène. Egalement recommandés dans les rapports de la banque mondiale, de l'UNESCO, de développement en Afrique...

Les premiers auxquels nous nous sommes intéressés sont :

II.1.1.les taux d'alphabétisme et de scolarisation

Ils ont été dans plusieurs études dont celle de Andreosso-O'Callaghan (2002), où il a présenté une étude économétrique utilisant des données de panel pour les années 1980, 1990 et 1997 et portant sur 10 pays d'Asie (Chine, Corée du Sud, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande et Vietnam). Au terme de son travail économétrique, l'auteur trouve que le capital humain (qui est approximé par le taux d'alphabétisme ou de scolarisation) joue un rôle essentiel dans la production, et donc dans la croissance de ces pays.

En Algérie, **le taux d'alphabétisme** est passé de 50% en 1987 à 73% en 2010 pour une population d'adulte âgée de plus 15 ans et qui peut appartenir à la population active occupée si elle n'est pas en scolarité ou en chômage.

La femme a été le plus touché par l'alphabétisation. Pour une période de 20 ans, ce taux a plus que doublé. Il passe de 35.8% à 79%.

Aussi pour les jeunes de 15-24 ans, les taux sont passés de 74.3% à 91% pour la même durée.

Par contre c'est dans la population des plus de 65 ans que l'Algérie enregistre les performances les plus faibles. Le taux d'alphabétisation de cette population s'élevait à 15,73%.

Les politiques éducatives prônaient le slogan « Apprendre à communiquer, à lire et à écrire pour une meilleure intégration » le premier objectif a été atteint.

Egalement pour le second indicateur, **les taux bruts de scolarisation** au primaire passent de 94% à la fin des années 1980 à plus de 113% en 2010 et à 98,5% en 2018 selon le ministère de l'éducation nationale. Celui de l'enseignement secondaire net passe de 30% à

95% pour les mêmes années. Par contre, le taux d'inscription à l'enseignement supérieur s'élève en moyenne à 30,80% passant de 16,03% en 2001 à 30,76% en 2010 et 47,72% en 2017 selon les données de la banque mondiale.

« Ce taux est supérieur à ceux des pays du benchmark ayant un PIB par tête inférieur à celui de l'Algérie (Viet Nam, Indonésie, Maroc), similaire à celui de l'Égypte, mais inférieur à la Tunisie (34%). La moyenne des pays du benchmark ayant un PIB entre 10000 \$ et 20000 \$ est de 54% », selon le rapport présenté par NABNI en 2012. Ce taux reste encore insuffisant.

A ce niveau transitoire entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, il est impératif, pour les jeunes étudiants d'aujourd'hui, d'acquérir les compétences et les qualifications demandées selon les besoins du marché du travail. Les possibilités de formation dans différentes disciplines de l'enseignement supérieur leur permettent d'en obtenir. « Comme le montrent les résultats d'une enquête, le taux d'entreprises déplorant un déficit de compétences en Algérie est l'un des plus élevés (37%) parmi un ensemble très large de pays émergents » (NABNI, 2012).

En résumé, que ce soit les taux de scolarisation en primaire ou en secondaire, ils se sont beaucoup améliorés et avoisinent ceux des pays développés, par contre au niveau supérieur, il reste en deçà des objectifs souhaités.

II.2. Des indicateurs de qualité d'éducation

Nous nous sommes intéressés à deux domaines essentiellement où nous pouvons avoir accès aux statistiques nationales à une échelle macro-économique à savoir :

- Les indicateurs de réussite et de transition
- et les indicateurs relatifs aux ressources et de pilotage de l'éducation.

Appartiennent à la première catégorie, trois indicateurs d'une haute pertinence politique, intimement liés entre eux:

- le taux d'échec scolaire
- l'achèvement de l'enseignement secondaire supérieur

L'échec scolaire prend de l'ampleur en Algérie. Il est caractérisé par trois éléments essentiels. (Abondons, redoublements et retards).

II.2.1. Les abandons

Les statistiques du ministère de l'éducation nationale montrent que les abandons scolaires sont particulièrement notables dans le premier et le second cycle du secondaire. La moyenne du taux d'abandon de 1980 à 2010 s'élève à environ à 8,37% en 6^{ème}, à 24,61% en 4^{ème} moyen et à 33,80% en terminal. Nous remarquons que plus le niveau s'élève, plus le taux d'abandons s'élève aussi.

« Souvent, ceux qui abandonnent le système scolaire n'ont ni compétences fondamentales ni formation professionnelle et seront confrontés à des difficultés pour trouver un emploi. Une résistance majeure à s'embarquer dans une stratégie d'apprentissage tout au long de la vie expose cette catégorie de personnes à la menace du chômage de longue durée » (Le rapport sur la qualité de l'éducation 2000).

II.2.2. Les redoublements :

Les statistiques du ministère de l'éducation montrent que la moyenne des redoublements pour le cycle d'enseignement secondaire inférieur ou moyen de 1980 à 2010 est de 24%, soit presque le ¼ de la population scolarisée qui refait l'année.

Pour le cycle d'enseignement secondaire supérieur, il est de 36,35% en 3AS, 10,48% en 2AS et de 14,82% en 1AS, soit plus du 1/3 de la population scolarisée en terminale et plus de 1/4 des élèves du secondaire refont au moins une année durant leur cursus scolaire.

Enfin, nous constatons que les taux de redoublement sont plus élevés chez les garçons que chez les filles à tous les niveaux d'enseignement.

L'UNESCO en 2012, constate que le redoublement d'un élève va induire une consommation d'une année supplémentaire de ressources pédagogiques d'une part, et d'autre part, une diminution de la capacité du système éducatif en augmentant la taille de la classe et le coût par diplômé.

Ces résultats affirment des problèmes d'efficacité du système éducatif et peuvent être l'indice d'un niveau d'enseignement imparfait.

En fait, plus le niveau monte, plus les taux de déperdition sont importants et plus le système d'enseignement est inefficace.

II.2.3. Le nombre d'années d'études

Aghion et Cohen (2004) ont présenté des régressions en données de panel, en considérant un groupe de pays plus large (110 pays), dont la période d'observations est de 1960 à 2000. En approximant le capital humain par le nombre d'années d'études de la population active, ils trouvent également que l'accumulation de ce facteur affecte positivement la croissance.

Pour la population active, le nombre d'année d'étude n'a pas été abordé, par contre l'indicateur « *l'espérance d'années d'études à l'âge de 5 ans* », c'est-à-dire le nombre d'années qu'un enfant recevra s'il connaît un destin scolaire identique à la moyenne construit par la littérature spécialisée dans l'éducation, a été calculé par nous selon une simulation avec des hypothèses fortes qui supposent que tous les redoublants sont des sortants définitifs du système éducatifs. , nous avons trouvé qu'il est égal à 5.18 années pour un élève qui devait passer 12 ans à l'école du préscolaire à la fin du secondaire. Cela suppose que le taux d'échecs scolaire est important. L'Unesco (1995) montre que, pour les pays développés, elle est égale 13.9 et 8.8 années pour les pays en voie de développement.

Un nombre fort réduit qui nous laisse penser que non seulement, les redoublements et les abondants en Algérie persistent encore mais que les dépenses restent inefficaces.

II.2.4. La formation des enseignants

Le système de formation des enseignants a été caractérisé par une dynamique principalement quantitative, propulsée par le nombre important des élèves et étudiants suite à une démocratisation du système éducatif. A partir de là, le nombre des enseignants algériens évolue de 121994 enseignants en 1980 à 356146 enseignants en 2010 pour l'enseignement moyen et secondaire (MEN, 2012).

Depuis 1998, la formation des enseignants de tous les cycles se déroule dans des établissements universitaires et, plus particulièrement, au niveau des écoles normales supérieures (ENS) dont les missions vont être élargies à la formation des enseignants du cycle primaire et du cycle moyen, en plus de la formation des enseignants du secondaire qu'elles assurent actuellement, soit un taux de croissance égal à 1,91%, presque le double alors que celui des

effectifs élèves pour la même période et les mêmes cycles est de 0,52% (Statistiques du MEN).

Ces formations concernaient surtout, les langues (arabe, français et anglais) en premier lieu, sciences, mathématiques, physiques et sciences naturelles en second lieu et enfin les sciences sociales.

Il est estimé que les diplômes délivrés par ces écoles sont « insuffisants, notamment en matière de connaissance psychopédagogique avant tout recrutement.

« Le manque de formation des enseignants et des instituteurs est à l'origine de pas moins de 50% de l'échec scolaire, d'où la nécessité de revoir les méthodes de formation appliquées au niveau des écoles normales », a indiqué le syndicat de l'éducation nationale.

Pour combler ces lacunes le ministère de l'éducation nationale, en 2003 a organisé des concours pour le recrutement des enseignants titulaires de magisters et d'assurer une formation initiale des futurs professeurs d'enseignement moyen et d'enseignement secondaire au niveau des écoles normales supérieures.

Par ailleurs, « a été réinstauré le concours d'agrégation de l'enseignement secondaire et mise en place la formation de nouveaux profils d'enseignants capables de prendre en charge les exigences de la refonte pédagogique» (Centre National de Documentation Pédagogique, MEN, 2003).

Nous pensons que valoriser l'enseignant par rapport à l'effort fourni sur un plan individuel peut le motiver à être plus compétent. Le problème actuel pour l'enseignant, est la compréhension des attentes et des objectifs de nouveaux programmes changeant à chaque réforme, les nouvelles approches pédagogiques mais également la maîtrise des langues étrangères (français et anglais) qu'il doit insérer dans sa formation pour bien préparer ses cours.

II.2.5. Les dépenses consenties en matière d'éducation

Nous avons pris en compte l'indicateur de dépenses d'éducation car de nombreuses études consacrées à l'analyse du financement de l'éducation ont justifiées qu'une simple augmentation des dépenses d'éducation peut stimuler la croissance économique.

En Algérie, les dépenses publiques d'éducation sont assurées pour une grande part par l'Etat et dans une moindre mesure par les collectivités locales (communes et wilayas).

Le taux du budget de l'Etat réservé à ce secteur est passé de 11,1 % en 1963 à 17,5 % du budget de l'état en 2011 dont 80% des dépenses a été consacré à la couverture des salaires des fonctionnaires du secteur selon les statistiques du ministère de l'éducation nationale. Ainsi, les dépenses consacrées à l'éducation nationale entre 2000 et 2010, passant à 154758160 milliers de dinars à 437566167 milliers de dinars, ont augmenté d'environ 34 % entre les deux dates. Ces tendances se reflètent aussi bien dans les dépenses de fonctionnement que dans les dépenses d'équipement qui ont augmenté de 80% en termes réels.

Les chiffres du ministère de l'éducation nationale montrent que le coût de la scolarisation d'un élève dans les premier et second cycles a enregistré une augmentation à trois reprises durant la dernière décennie.

S'agissant du deuxième cycle, par exemple, le coût de la scolarisation de chaque élève qui était de 30990 dinars en 2000 est passé à 76103 dinars en 2010, soit presque le triple (2.45%).

La comparaison entre le coût par élève et l'efficacité montre que les deux courbes évoluent dans le sens contraire. Cela peut s'expliquer par trois manières, soit par une mauvaise allocation des ressources, soit par un mauvais choix de politique éducative ou par une mauvaise gestion des dépenses d'éducation.

Un coût par diplômé très élevé témoignant d'une faible efficacité du système éducatif. Un système éducatif qui a permis une généralisation de l'accès à l'éducation, mais qui demeure peu efficace et peu efficient.

Chitour Elias (2012) économiste et membre du groupe NABNI, a présenté les grandes lignes du volet de l'éducation dans son rapport. Il est arrivé à montrer que les faibles performances sont à rapprocher du coût d'un diplômé rapporté au PIB par habitant. Elles s'élevaient à 594% en 2010 à comparer avec une moyenne de 38% pour l'OCDE. Pour cet auteur, Cet effort budgétaire masque une grande inefficacité du système éducatif. Autrement dit, le pays aurait pu faire autant avec des moyens plus faibles.

Farouk Nemouchi, (2011) cite qu' « *En matière de taux de scolarisation et le nombre d'ingénieurs et de scientifiques l'Algérie occupe respectivement la 58eme et la 43eme place (forum économique mondial, rapport 2010 – 2011 l'Algérie). En revanche pour les indicateurs d'ordre qualitatifs, les résultats sont : qualité de*

l'enseignement primaire : 96eme place, qualité de la formation supérieure : 117eme place, partenariat industrie-université en recherche développement : 119eme place, capacité d'innovation : 125eme place, internet à l'école 125eme place. Ces résultats indiquent que l'Algérie occupe un rang plus qu'honorable en termes de massification de l'enseignement alors que pour les critères relatifs à la qualité du système éducatif et son incidence sur l'innovation technologique et la compétitivité économique elle accuse un énorme retard. Ces résultats contrastés pourraient suggérer l'idée selon laquelle il existe une antinomie entre démocratisation et qualité de l'enseignement. Cette manière de poser le problème occulte les causes profondes de l'inefficience du système de formation et de son incapacité à constituer un capital humain qui stimule la croissance économique. Le mauvais classement de l'Algérie dans le domaine de l'enseignement et de la maturation technologique met en évidence la faiblesse structurelle de la compétitivité des entreprises et montre que non seulement la distance qui sépare l'économie algérienne de la frontière technologique est considérable mais qu'elle reste éloignée du niveau requis pour amorcer une politique de rattrapage et d'assimilation des technologies existantes ».

Le classement PISA 2015, que nos élèves ne parviennent pas « à acquérir les compétences élémentaires en compréhension de l'écrit qui leur permettront de continuer à apprendre et de participer à la vie des sociétés fondées sur le savoir ». En fait, notre système scolaire occupe la 69^e sur 70 pays étudiés par le classement PISA pour la même année, une référence mondiale pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement scolaire.

En tout état de cause, le système éducatif en Algérie a permis une généralisation et une démocratisation de l'éducation, mais qui demeure peu efficace et peu efficiente. Le système éducatif Algérien a produit un capital humain mais de qualité moindre.

En conclusion, nous pouvons dire que l'évaluation des politiques éducatives en Algérie, doit être rigoureuse, rationnelle et objective ayant pour vocation une stabilité dans les décisions politiques du secteur de l'éducation où il revient aux acteurs de terrain de traduire dans les faits, l'atteinte des finalités voire des objectifs. Le couple école et société doit prendre ici toute sa signification. Et c'est au décideur politique qui va définir ce que devra être l'école et la société dans sa vision.

Ces politiques éducatives peuvent rencontrer des résistances aux changements, des obstacles qui peuvent l'empêcher d'avancer mais seules des actions plus participatives menée par tous les acteurs de la société et en particulier de l'éducation, peuvent apporter des solutions adéquates aux à ces situations.

Bibliographie :

André Giordan. (1978), « *Quelle éducation scientifique pour quelle société?* » Presses universitaires de France, 229 pages.

Andreosso-O'Callaghan, B. (2002), « Human Capital Accumulation and Economic Growth in Asia », papier préparé pour le Workshop on Asia-Pacific Studies in Australia and Europe: A Research Agenda for the Future, Australian National University, Canberra, 5-6 juillet.

Bailly, F. Et Chatel E. (2004), « *Comment analyser la construction de la qualité éducative* ». IREDU, université de Bourgogne.

Bakouche Sadek. (2005), « *Education et développement économique : Cas du système éducatif Algérien* ». Thèse de Doctorat d'état des Sciences économiques.

Bandera Omar. (2002), « *Economie algérienne 1986-1988 : les réseaux aux commandes de l'état* ». Extrait de La Méditerranée des réseaux, Marchands, entrepreneurs et migrants entre l'Europe et le Maghreb, sous la Direction de Jocelyne Cesari, Maisonneuve et Larose, Algéria-Watch.

Benabdallah.Y (2007),« *L'économie algérienne entre réformes et ouverture: quelle priorité ?* » CREAD, Alger, 2007.

Bekioua Fateh, Raffaf Mehdi. (2006), « *Education et croissance économique en Algérie : une analyse en termes de causalité a l'aide des modèles VAR* » **diplôme d'ingénieur d'état en planification et statistique.** » Recherche préparée au sein du centre national d'études et d'analyses pour la population et le développement ceneap, **institut national de la planification et de la statistique.**

Diebolt Claude. (2001), « *Education, système et régulation, Réseau d'analyse pluridisciplinaire des politiques éducatives* ». Journée d'étude : La régulation du système éducatif. Fondation nationale des sciences politiques Paris, 26-27.

Djebbar Ahmed. (2007), « *Le système éducatif algérien : miroir d'une société en crise et en mutation* ». Publication du texte intégral in Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA)

Duru-Bellat, M. (1994), « *L'adaptation des enseignements. Les inégalités sociales à l'école* », IREDU .Université de Bourgogne.

Gurgand Marc. (2004), « *Quel est l'impact de la politique éducative, les apports de la recherche* ». Paris : Commission du débat national sur l'avenir de l'École.

Imène Benharkat. (2003), « *Le système éducatif Algérien* » Laboratoire d'Analyse des Processus Sociaux et Institutionnels. Université Mentouri Constantine. Algérie.

Jean-Jacques Paul. (1999), « *Administrer, évaluer les systèmes éducatifs. Une encyclopédie pour aujourd'hui* ». Paris, ESF. « *Pédagogies outils* », 360 p.

Kamanzi, P. & Charpenet, G. (2013). **Pons, X.** (2011). « *L'évaluation des politiques éducatives. Paris, France : Presses universitaires de France.. Mesure et évaluation en éducation,* » 143–148. <https://>

Magnen André. (1990), « *Les projets d'éducation : préparation, financement* ». UNESCO/IPE.

Ministère de l'éducation nationale,(2015), « *politique gouvernementale dans le domaine de l'éducation nationale* ».

MEN. (2008), « *La loi d'orientation sur l'éducation nationale n° 08-04 du 15 moharram 1429 correspondant au 23 janvier 2008 sur l'éducation nationale* ».

NABNI. (2013), Rapport NABNI 2020 « *Bilan et situation en 2012* ».

Nekkhal fatima, (2017), « *les réformes éducatives en Algérie ont-elles contribué à la formation du capital humain ?* », *Insaniyat*, volume 21, numéro 75, pages 67-89.

Semri Ahmed. (2009), « *Réforme du système éducatif Algérien : A propos de l'articulation entre l'enseignement secondaire et le système LMD de l'enseignement supérieur* ». EMF 2009 – Groupe de travail 7. Laboratoire LAID3, Faculté des Mathématiques, Département de Recherche Opérationnelle, USTHB, Alger.

Suchaut Bruno. (2006), « *Analyse des acquisitions des élèves de l'enseignement secondaire en Algérie sur la base de l'enquête MLA II* ». Rapport pour la Revue des dépenses publiques en République Algérienne Démocratique et Populaire, réalisée par le Groupe pour le Développement socioéconomique. Région Moyen Orient et Afrique du Nord de la Banque Mondiale. » Université de Bourgogne et IREDU-CNRS

Talahite Fatiha. (2010), « *Réformes et transformations économiques en Algérie* », Rapport en vue de l'obtention du diplôme habilitation à diriger des recherches, UFR de Sciences économiques et de gestion, Université Paris 13-Nord.

Thelot Claude. (2004), « *Quel est l'impact des politiques éducatives ?* » Les apports de la recherche, six études à la demande de la commission du débat national sur l'avenir de l'école.